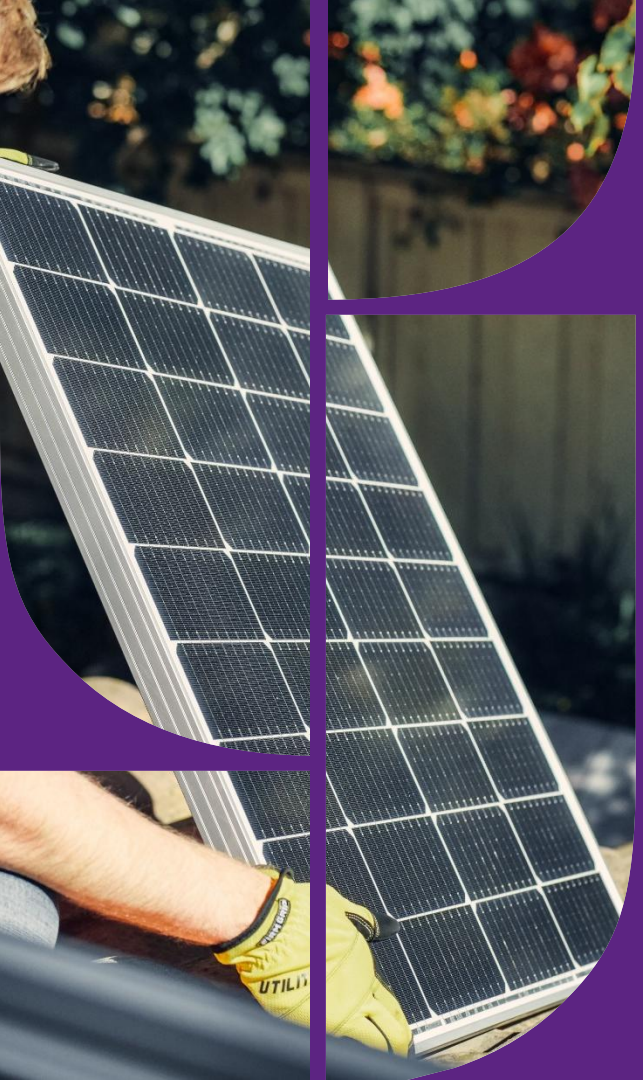

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL ALEYRAC (26)

Parcelles 0A 140 / 0A 141 – 12 960 m²

Notice Environnementale – Auto Evaluation

étude au cas par cas

ALTAREA

PROJET

NATURE DU PROJET	CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL DE MOINS D'1 MWC
MAITRE D'OUVRAGE	SAS PREJEANCE INDUSTRIAL Activité : Prejeance Industrial *SNC, immatriculée sous le SIREN 852 466 218, dont le siège social se situe au 87 rue de Richelieu – 75002. Ludovic CASTILLO est le gérant*
EMPRISE AU SOL	Superficie de la parcelle : 12 960 m² Surface prévisionnelle dédiée au projet photovoltaïque : 8 500 m²
REGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET	Déclaration Préalable Examen au cas par cas (article R122-2 du Code de l'Environnement) – Rubrique 30
MEMO RUBRIQUE 30	*Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement)* *Installations d'une puissance égale ou supérieure à 1 MWc, à l'exception des installations sur ombrières* **Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc**
OBJECTIF DE LA NOTICE	Réaliser un état des lieux environnemental mettant en exergue les enjeux, sensibilités, atouts et faiblesses, forces et contraintes de la parcelle concernée. Anticiper les exigences réglementaires et propositions selon la doctrine ERC (Eviter Réduire Compenser)

LOCALISATION	
REGION	Auvergne-Rhône-Alpes
DEPARTEMENT	Drôme - 26
COMMUNE	Aleyrac – 26 760
PARCELLE	0A 140 / 0A 141
URBANISME	RNU

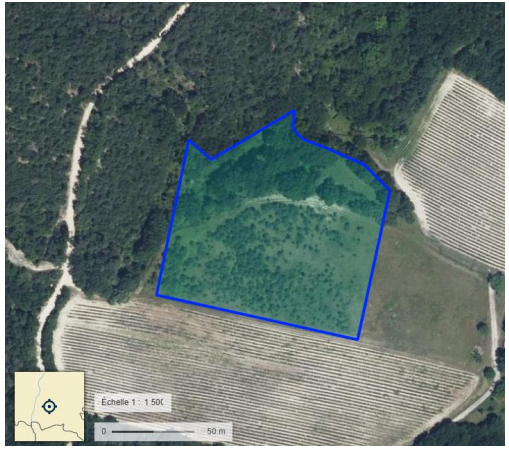

Source : Géoportail

Le projet est implanté sur un terrain globalement plat, et délimité :

Au nord et à l'ouest, par une zone forestière,
A sud, par un terrain agricole,
A l'est, par une friche agricole

Mise en conformité administrative:

La partie de parcelle sur laquelle le projet sera réalisé est située en RNU et n'a pas été exploitée depuis au moins 2013.

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables – son article 54 en particulier – a pour objectif d'encourager le développement de projets photovoltaïques, soit la production d'électricité d'origine solaire.

La parcelle est actuellement incluse dans la proposition de document cadre rédigée par la Chambre d'Agriculture de la Drôme.

INSERTION PAYSAGERE

Le projet est implanté sur un terrain situé loin des premières habitations :

- **Pas d'avoisinant proche hormis une habitation à l'est des parcelles du projet;**
- **Projet paysager sera mené à toutes fins utiles sur le projet notamment l'implantation d'une haie sur la bordure Est du projet pour limiter l'impact visuel avec le voisin ;**

SYNTHESE DU MILIEU NATUREL HUMAIN et ZNIEFF TYPE 1

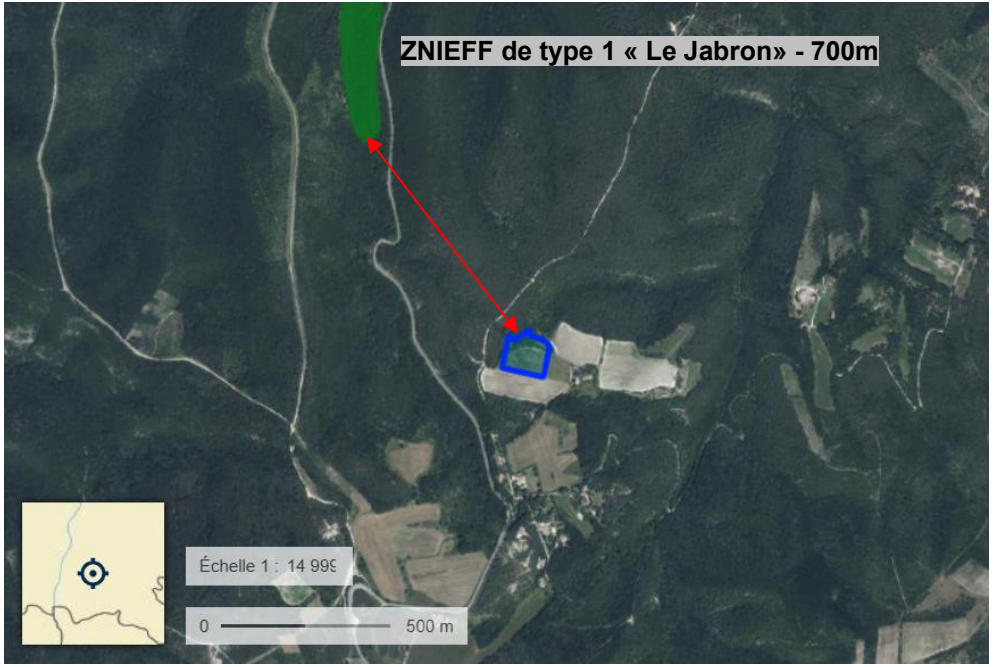

Source : Géoportail

Le projet n'engendrera :

- Aucune nuisance sonore,
- Aucune nuisance olfactive,
- Aucune vibration,
- Aucun rejet de polluant,
- Aucun effluent, ni déchets à caractère dangereux

Le projet aura un impact positif pour le développement des énergies renouvelables et locales

<u>Le projet est situé hors zone ZNIEFF et Natura 2000</u>.

SYNTHESE ZONE HUMIDE

Source : Diagnostic zone humide ECR ENVIRONNEMENT

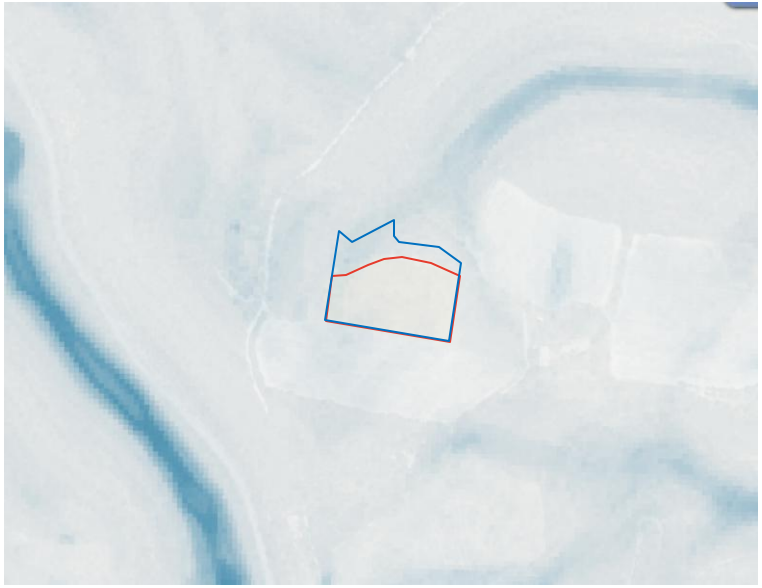

Pré-localisation des zones humides – 2023
Source : sig.reseau-zones-humides.org

Parcelles d'implantation du projet
Zone d'implantation du projet
Probabilité zone humide
0 100

Selon les données cartographiques disponibles concernant la localisation des zones humides, aucune zone humide n'a été identifiée sur le périmètre du site étudié. Par ailleurs, les secteurs présentant les probabilités les plus élevées de présence de zones humides, situés au nord des parcelles, ont été exclus de l'emprise du projet afin de garantir une implantation limitant au maximum les impacts environnementaux.

De manière générale, la probabilité de zone humide reste faible à nul

TOPOGRAPHIE ET COTES ALTIMETRIQUES

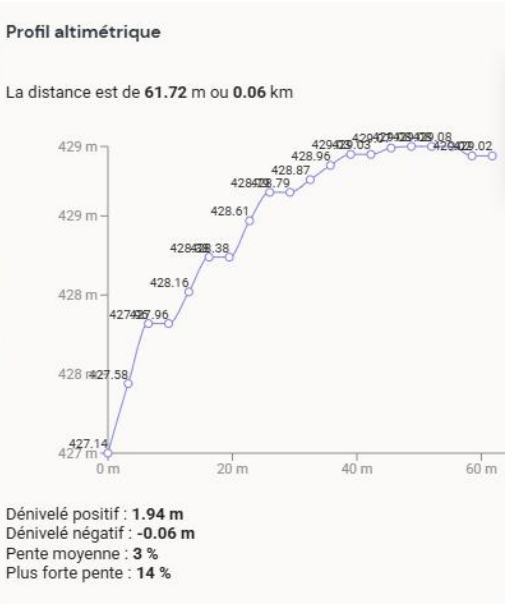

L'analyse de la topographie du site montre que la parcelle du projet est relativement plate et qu'un projet de centrale solaire est cohérent sur ce terrain.

Source : Kelfoncier

THEMATIQUE MILIEU NATUREL HUMAIN

Thématique Milieu Naturel Humain	Caractéristiques	Suggestions
PPRI Risques Inondation	Aucun PPRI n'est approuvé ou arrêté sur la commune.	Pas de suggestion particulière
Risque Sismique	Le site est situé en zone de sismicité modérée.	Le dimensionnement des structures et des fondations prendra en compte les hypothèses réglementaires vis-à-vis de ce risque. Une étude géotechnique sera réalisée préalablement.
Risque Cavités Souterraines	Le site n'est pas exposé au risque des présence de cavités souterraines.	Pas de suggestion particulière
Monuments Historiques	Le projet n'est pas soumis à avis des ABF ni situé en site classé.	Pas de suggestion particulière
Aérodromes, Aéroports, Héliports	Aucun aérodrome, aéroport ou héliport n'est présent à proximité du site	Pas de suggestion particulière
Pollution	Le terrain ne se situe pas sur un site pollué.	Pas de suggestion particulière
Parcs Eoliens / Photovoltaïques	Aucun parc éolien ni photovoltaïque n'est implanté à proximité de notre site.	Pas de suggestion particulière
Lignes électriques	Aucune ligne électrique sur le site, tant en aérien qu'en souterrain.	Pas de suggestion particulière
Réseau Gaz	Aucun réseau de gaz ne passe sur le site.	Pas de suggestion particulière
Réseau Eau	Aucune conduite d'eau ne passe sur le site.	Pas de suggestion particulière

THEMATIQUE MILIEU NATUREL BIODIVERSITE

Thématique Milieu Naturel Biodiversité	Caractéristiques	Suggestions
ZNIEFF 1 & 2	Le site n'est pas situé en zone ZNIEFF de type 1 ou 2. La plus proche (ZNIEFF de type 1 - "Le Jabron") est située à 700m du site.	Pas de suggestion particulière
ZICO - Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux	Le site n'est pas situé en zone ZICO.	Pas de suggestion particulière
Natura 200 Directive Oiseaux	Le site n'est pas situé à proximité d'une zone Natura 2000 Directive Oiseaux.	Pas de suggestion particulière
Natura 200 Directive Habitat	La parcelle n'est pas située dans une zone Natura 2000. Le projet est situé à environ 6,7 km d'une zone inscrite en tant que Natura 2000 directive habitats "Sables du Tricastin".	Pas de suggestion particulière
RPG - Registre Parcellaire Graphique (concernant la politique agricole).	La parcelle du site n'est pas déclarée au RPG et n'est plus exploitée depuis au moins 2013.	Pas de suggestion particulière
Zones Humides	Le site n'est pas situé en zone humide.	Pas de suggestion particulière
Forêts	La partie nord des parcelles, considérée comme une forêt fermée à mélange de feuilllus prépondérants et conifères à été exclue de la zone d'implantation du projet. Un retrait a déjà été prévu afin d'éviter tout sujet d'incendie et l'avis du SDIS sera demandé et pris en compte pour l'implantation définitive de la centrale.	Pas de suggestion particulière. Contact avec le SDIS initié - échanges en cours
Argile	Le site est situé dans une zone dont la probabilité de rencontrer des matériaux argileux en sous-sol est faible.	Pas de suggestion particulière
Archéologie	Le site n'est situé dans une zone de présomption archéologique	Pas de suggestion particulière

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE

Surface prévisionnelle de l'emprise clôturée :
0,85 ha

Hauteurs maximale et minimale des panneaux :
Au point le plus haut, la hauteur de chaque table sera environ de 3 mètres et au point le plus bas, la hauteur du bord inférieur de 1,1m environ.

Espacement interstitiel entre les panneaux :
L'espacement entre les panneaux sera de 20 mm.
Ces espaces permettent aux eaux de pluie de tomber sur l'ensemble de la parcelle et de ruisseler vers les évacuations ou de s'infiltrer librement sur le terrain.

Espacement entre les rangées de panneaux :
L'espacement entre deux rangées de panneaux sera d'environ 3 mètres

Inclinaison, technologie et provenance des panneaux :
Les tables sont inclinées de 15°, globalement orientées au sud.

Le choix précis du modèle de panneaux photovoltaïques n'est à ce stade pas déterminé, néanmoins la technologie sera elle en monocristallin pour des raisons de robustesse, de performance ainsi que de rendement surfacique.

Le choix des panneaux se fera également sur le faible bilan carbone associé.

Selon l'ADEME, « l'énergie nécessaire à la fabrication d'un système photovoltaïque est restituée au bout d'un à trois ans d'exploitation selon la technologie de module et sa région d'installation en France. Les avancées techniques attendues dans les prochaines années permettront de réduire ce temps de retour énergétique à moins d'un an dans le sud pour les principales catégories de modules. Pendant les 30 ans de sa vie, un système photovoltaïque produira donc entre 10 et 30 fois l'énergie dépensée tout au long de son cycle de vie ».

Modalités d'entretien du parc :

Contrat d'entretien des espaces verts avec une entreprise locale ;
Entretien sous la centrale via une coupe régulière ;
Respect des Obligations légales de débroussaillage en vigueur sur la région ;

CARACTERISTIQUES DE LA CLOTURE

Hauteur
La zone de la centrale sera ceinturée par une clôture garantissant la sécurité des personnes extérieures au site et la sécurité de l'installation en cas de tentative d'intrusion.
La clôture mesurera 2 m de haut. Elle sera constituée d'un grillage à mailles sur un linéaire total d'environ 500 mètres.

Mailles et Passages à petite faune terrestre:
Le maillage qui sera mis en œuvre permettra la circulation de la petite faune locale : maillage plus large en partie inférieure (30 cm en partant du sol) peut être proposé.
Des passe-gibiers au ras du sol (maille de 20x5cm) pourront être installés afin de favoriser la continuité des déplacements sur le site de petits mammifères tels que rongeurs et hérissons.
La clôture sera ajourée permettant d'assurer le libre écoulement des eaux.

Haie périphérique :
Création d'une haie à l'Est de la parcelle entre la parcelle voisine et notre projet d'une distance d'environ 65m de linéaire.
Cela permettra à la fois de diminuer l'impact visuel de la centrale et aura des bienfaits concernant la biodiversité.

DUREE PREVUE DE L'EXPLOITATION ET MODALITES DE DEMANTELEMENT/RECYCLAGE

Durée prévue de l'exploitation : 30 ans

Modalités de démantèlement et de recyclage :
À l'issue de la période d'exploitation, la centrale photovoltaïque est soit renouvelée avec de nouveaux équipements plus performants, soit démontée afin de rendre le terrain dans son état initial.

Les panneaux solaires photovoltaïques principalement composés de silicium cristallin avec un cadre en aluminium ont un quota de recyclage de 94% (technologie retenue pour ce projet)

Les modules seront collectés et recyclés par SOREN, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Le recyclage est financé grâce à l'éco-participation.

En plus des modules photovoltaïques, les éléments suivants de la centrale seront également démantelés : les structures métalliques sur lesquelles les panneaux photovoltaïques sont montés, le poste de transformation qui contient les onduleurs et les transformateurs, le poste de livraison, les câbles, les chemins d'accès internes à la centrale, et la clôture entourant la centrale.

Le démantèlement est techniquement simple et rapide et ne compromettra pas la nature du sol de la parcelle.

Modalités d'accès au parc photovoltaïque

Le parc photovoltaïque est accessible via une servitude de passage sur la parcelle voisine.

Grandes étapes du chantier et calendrier prévisionnel :

Le chantier comprendra les grandes étapes suivantes qui se dérouleront dans l'ordre ci-dessous :

- Travaux de VRD et terrassement : durée prévisionnelle d'un mois environ ;
- Réalisation des fondations: durée prévisionnelle d'un mois environ
- Assemblage et pose des structures : durée prévisionnelle d'un mois environ;
- Pose des panneaux : durée prévisionnelle de deux mois environ;
- Câblage et réalisation de la partie électrique : durée prévisionnelle d'un mois environ ;
- Mise en service de la centrale : durée prévisionnelle d'un mois environ ;

Durée totale des travaux : 5-6 mois environ (superposition de tâches) + 1 mois de mise en service

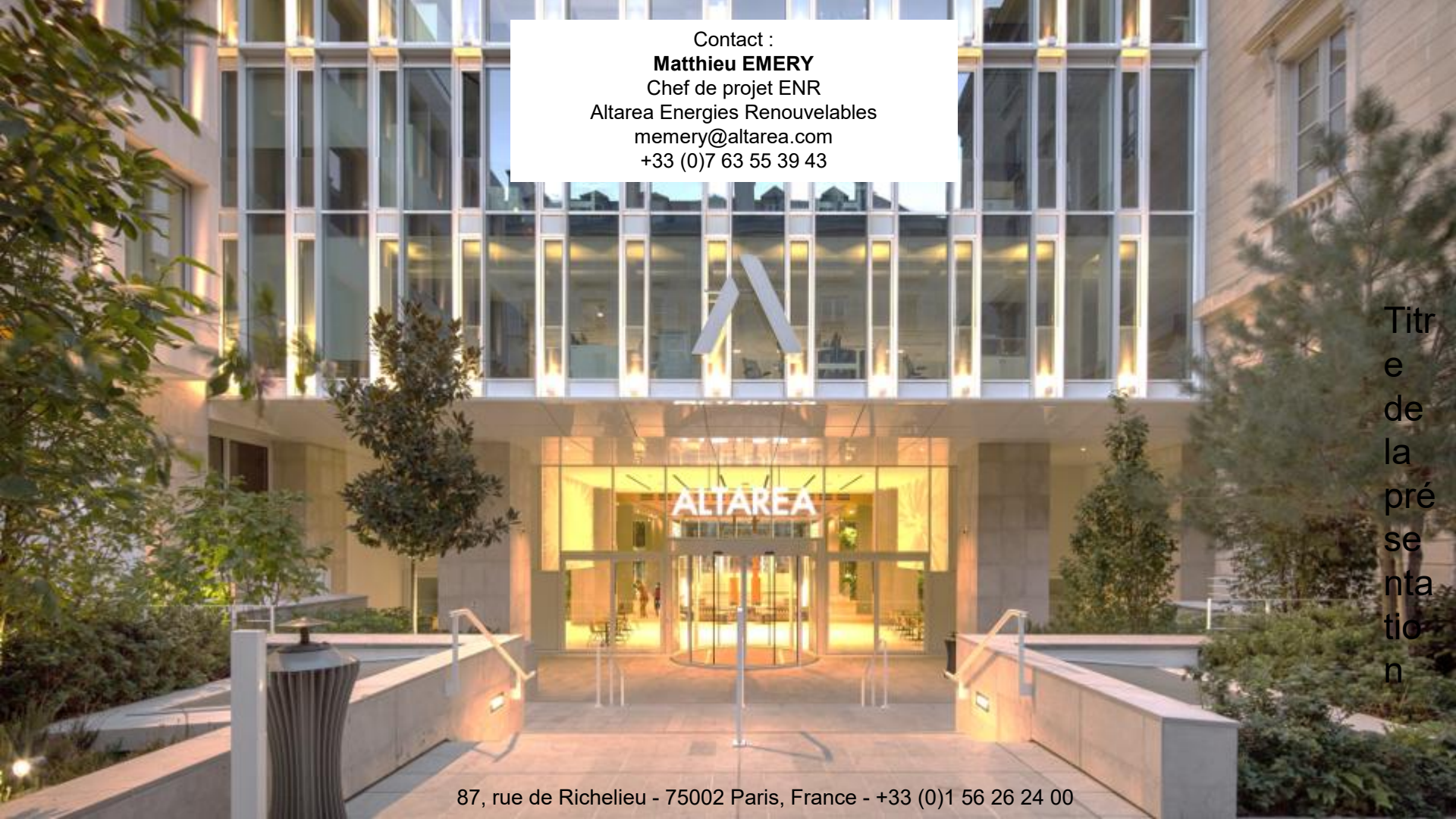

Contact :
Matthieu EMERY
Chef de projet ENR
Altarea Energies Renouvelables
memery@altarea.com
+33 (0)7 63 55 39 43

Titre de la présentation